



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 14 mai 2025

Dans un contexte marqué par une conjoncture économique et une situation internationale incertaines, l'Etat et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont réuni les représentants du monde économique

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Jalil Benabdillah, vice-président de la Région en charge de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de la réindustrialisation, représentant la présidente Carole Delga ont réuni ce jour les représentants du monde économique en Occitanie.

Cette réunion a permis de partager des éléments de conjoncture et de faire un point sur la situation des entreprises sur le plan de l'activité et de l'emploi, et les difficultés spécifiques qui touchent certains secteurs.

Si l'économie occitane s'est montrée jusqu'à présent résiliente, les acteurs économiques ont dans leur ensemble souligné un niveau d'incertitude élevé, en partie liée à la situation internationale.

Face à cette situation, le préfet et le vice-président de la Région Occitanie ont rappelé les outils à disposition des chefs d'entreprise, notamment :

- **Les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté** (CDED) et, pour les entreprises industrielles de plus de 50 salariés, les **commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises** (CRP). Leur métier est d'accompagner les entreprises fragiles ou en difficulté, dans un cadre de stricte confidentialité.

La liste des CDED est à retrouver sur le lien suivant : [La liste des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)

Les points de contact des CRP sont :

- Pour les départements 09, 31, 32, 46, 65, 82 : vincent.launay@dreets.gouv.fr
- Pour les départements 11, 12, 30, 34, 48, 66, 81 : pascal.theveniaud@dreets.gouv.fr

- **Les outils de médiation :**

- La médiation du crédit, pour les entreprises confrontées à un refus de financement bancaire ou d'assurance-crédit. La saisine est gratuite et s'effectue en ligne : www.mediateurducredit.fr

- La médiation des entreprises, pour les entreprises confrontées à un différend avec un client ou fournisseur privé ou public : elle vise à aider les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit. <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- **La Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF)** : elle peut être saisie en cas de difficultés à régler une échéance fiscale ou sociale : [Accompagnement individualisé en cas de difficultés économiques et financières |impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/actualites/la-commission-departementale-des-chefs-des-services-financiers-ccsf)
- **La mission de prévention du président du tribunal de commerce** : tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès du président de son tribunal de commerce dans le cadre de sa mission de prévention. Ces entretiens, confidentiels et gratuits, réunissent des juges issus du monde de l'entreprise et connaissant les meilleurs moyens permettant de faire face aux difficultés.
Les informations sont à retrouver ici : [Prévention Infogreffe - Infogreffe](https://www.tribunaux.com/actualites/prevention-infogreffe)
- **Les outils d'appui aux entreprises sur le sujet des droits de douane**. La Direction Générale du Trésor a mis en ligne une source d'informations à destination des entreprises : [https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/droits-de-douane_americaains-et-reponse-europeenne-informations-pour-les-entreprises](https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/droits-de-douane-americaains-et-reponse-europeenne-informations-pour-les-entreprises).
Localement, les Pôles d'Action Economique (PAE) au sein des services des douanes, constituent un appui de proximité pour les entreprises : [Douane : Les cellules-conseil aux entreprises - CCE](https://www.douane.gouv.fr/actualites/douane-les-cellules-conseil-aux-entreprises-ccf)
- **La mobilisation de l'activité partielle**, qui permet de maintenir les salariés en emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles et exceptionnelles.

La loi de finances pour 2025 a introduit un nouveau dispositif : l'activité partielle de longue durée rebond (APLD-R). Ce dispositif vise à accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Conditionné à la signature d'un accord de branche ou d'entreprise, ce nouveau dispositif assure une aide au maintien dans l'emploi des salariés avec un engagement fort en matière de formation. Le point de contact en ce qui concerne l'activité partielle est la DDETS (*Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités*).

- **Entreprises en difficultés : La Région renforce son accompagnement**

Face aux difficultés rencontrées par certaines entreprises, la Région Occitanie mobilise son agence de développement économique Ad'Occ, pour conseiller, orienter, accompagner les dirigeants, en proximité sur tous le territoire régional.

La Région, via son agence ou des cabinets spécialisés peut le cas échéant organiser la recherche et la mise en relation avec des repreneurs et accompagner financièrement la reprise d'entreprises en difficulté.

S'ajoute à cette offre de service des pouvoirs publics celle proposée par les réseaux consulaires, les experts comptables, les associations spécialisées dans le rebond des entrepreneurs ([Portail du Rebond - Accompagnement des entrepreneurs en difficulté](https://www.rebonds.fr)).

Une plaquette rassemblant les dispositifs de soutien aux entreprises a été diffusée à l'issue de la réunion. Cette plaquette est jointe au présent communiqué.

« Face aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, l'enjeu est d'agir suffisamment tôt. Les acteurs de la prévention des difficultés des entreprises interviennent toujours dans un cadre de stricte confidentialité. Il ne faut pas rester seul, ne pas hésiter à saisir ce réseau qui travaille de manière coordonnée, et peut aider le chef d'entreprise à mobiliser les solutions les plus adaptées. », Pierre-André Durand, Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Dans un contexte économique fragile, marqué par l'incertitude politique et les tensions géopolitiques, la Région Occitanie porte une attention particulière aux difficultés rencontrées par son tissu économique. Elle se mobilise activement pour éviter que les défaillances d'entreprises ne se multiplient, avec des conséquences sur l'emploi. Il est essentiel de s'appuyer sur un réseau d'acteurs coordonnés pour détecter ces risques et les réduire au maximum. », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée.

CONTACTS PRESSE

Contacts Préfecture de région

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr
05 34 45 34 45

Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée

service.presse@laregion.fr